

1527 (18 DÉCEMBRE).

Procès-verbal de M^{re} Pierre Porte, con-

seiller général des monoyes, de ses visites et chevauchées aux monoyes de Tours, Poitiers, Bordeaux, Bayonne, Limoges, Villefranche, Tholoze, Villeneuve-Saint-André lez Avignon et Lion.

Il part avec Oudin Meigret, huissier de la chambre des monn^{es}.

Il part de Paris le 18 décembre 1527 et arrive à Tours le 23 décembre au soir.

Le 24 au matin, il se transporte en l'hôtel de la monn^e de Tours, y trouve trois ouvriers et trois fournaies qui ouvroient des petits deniers tournois.

René Chaillon, l'un desd. gardes.

Le 26, part de Tours, s'en va droit à Poitiers, où il n'arrive que le 29 décembre au soir, parce qu'il se trouva mal disposé à Chastelleraut, où il séjourna un jour.

Le 30, se transporte à la monoye de Poitiers.

Guyon Brunel, essayeur d'icelle monoye.



Albert Chasteigner, l'un des gardes.

Led. essayeur lui dit qu'il couroit à Poitiers des testons et grans blancs faits en Bretagne qui ne lui sembloient bons, et notamment lesd. grans lui sembloient estre bas de loi.

Porte se fait remettre 3 testons et 10 blans, les pèse et les fait essayer ; les testons revinrent à 10 d. 18 gr. fin et les blans à 3 d. 18 gr. juste.

On fabrique à Poitiers des gros testons, des grans blans et des petits tournois.

Le contregarde de la monoye est François Chasteigner.

François Morlon, naguères garde d'icelle monoye.

Laurent de Chenevelles m^e de la monn^e de Poitiers.

M^e Jean Gallardon, tailleur de lad. monoye.

Le 4 janvier, M^{re} Porte part de Poitiers et va à Bordeaux, où il arrive le 9 janvier, à l'heure de disner. L'après-disner, il se transporte en l'hôtel de la monoye, où il trouve trois ouvriers qui ouvroient de l'or.

Charles Boyvin, garde de lad. monn^e.

Simon Guenet, autre garde.

Les ouvriers ouvroient flans pour faire deniers apelés grans blancs. Il donne l'ordre aux gardes de trébucher toutes les brefves, et que les villains forts ils les fissent ajuster, et les villains foibles refondre, ce qu'ils firent.

Etienne Cristault, contregarde de lad. monn^e.

Nicolas Saillanbien, essayeur d'icelle monn^e.

Le 17 janvier après disné, il part de Bordeaux ; arrive à Bayonne le 21 au soir.

Le 22 au matin, fait ouvrir le coffre où estoient les boestes, celle de l'ouvrage fait



par Antoine de Chateaunenf depuis le 28 juillet 1527 jusques au 14 septembre ensuivant, et celle de Berthelemy de Melun, à présent maitre, qui a pris pour sa diférence un point ouvert sous l'escu du costé du trousseau et du costé de la pille aussi un point ouvert sous la 4^e lettre. Y avoit en lad. 2^e boiste 5 s. 4 d. de deniers Franciscus faits par led. de Melun, et a pris ausd. Franciscus, tant par devers le costé de la pille que de la croix, un point ouvert sous la 4^e lettre pour sa diférence, et aussi avoit 14 d. doubles.

Gratienne de la Duche, Graciennette de Montbrun et Gratienne de Corvin sont tailleresses de lad. monn^e.

Le 26 janvier estoit jour de dimanche, et ce fut à Bayonne processions généralles et feux de joye par les rues, et ne voulut ce jour M^{re} Porte interroger personne.

Information contre Jehannot de Barrouette, qui avoit esté commis à la maîtrise de la monn^e, et estoit accusé d'avoir fait ou fait faire en lad. monn^e des Franciscus de 10 d. t. la pièce faulx.

Jean Diversoire, garde de lad. monoye.

Arnaulton de Cheberry, essayeur de lad. monoye.

Il fait emprisonner Jeannot de Barrouette au chastel vieil de Bayonne, dont led. de Barrouette appela.

Pierre de la Lande, garde de lad. monoye.

Pierre de la Rue, tailleur de lad. monoye.

Le 4 février de relevée, M^{re} Porte fait venir Berthelemy de Melun, commis à la maîtrise part^{re}, Pierre de la Lande et Jehan Diversoire, gardes ; Arnaulton de Charberry, essayeur ; Pierre de la Rue, tailleur, et Jehan de Herbelle, contregarde, avec les ouvriers, les monoyers et leurs prévôts, et leur fait de dures remontrances.



Ordonne nouvelle fabrication avec détails.

Et a ordonné aud. de Melun qu'il eust à prendre différence nouvelle tant aux deniers d'or qu'aux deniers blancs ; lequel a pris pour sa différence un petit croissant sous l'escu du denier d'or vers la pille, et du costé de la croix un croissant au dessous de la croix, au droit de la différence de la ville, et aux deniers Franciscus fera faire aussi un croissant au dessus de F et du costé de la croix pareille que auxd. escus.

Il assigne tous les officiers à comparaitre au 2 mai suivant en la chambre des monn^{es} de Paris.

Le 6 feb., il part de Bayonne et arrive à Bordeaux le 9.

Il saisit le parlement du procès criminel entamé par lui contre Barrouette.

Le parlement retient l'affaire.

Le 15 feb., il partit de Bordeaux, arriva à Limoges le mercredi 19 fév. du matin.

L'après disné il se transporte en la maison de Jacques de Coustures, m^e part^{er} de la monn^e de Limoges.

Il examine les papiers des délivrances depuis 1524 jusques à présent et lui dirent que M. de Vobres avoit emporté les précédens.

Ici s'arrête ce document.

(Sorb., H, 1, 12, n^o 171, à la fin, les feuillets intervertis.)